



UNION NATIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTE

UNPS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Ce rapport contient 12 pages

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE LYON-RIOM

SAS au capital de 240 000 Euros – R.C.S. Clermont-Ferrand 316420322 – Naf : 6920Z - N° intracom : FR63316420322
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre Région de Clermont-Ferrand – Société de Commissaires aux
Comptes près la Cour d'Appel de Riom

3 rue Patrick Depailler
La Pardieu
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 28 50 20

10 rue Jean Jaurès
03600 COMMENTRY
Tél. 04 70 05 31 51

Résidence Le Longchamp
Entrée 3
3 rue de la Grange aux Grains
03700 BELLERIVE SUR ALLIER
Tél. 04 43 50 01 01



[Signature]

[Signature]

UNION NATIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTE

UNPS

25, Rue Miollis
75015 – PARIS

RCS PARIS 499 631 315

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Aux membres de l'Assemblée,

1°) OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

En exécution de la mission qui nous a été confiée au terme de votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'UNION NATIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2°) FONDEMENT DE L'OPINION :

REFERENTIEL D'AUDIT :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.


 2 W

OBSERVATION :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du Règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

3°) JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4°) VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

5°) RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Trésorier.

6°) RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé

X

FW

conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BELLERIVE SUR ALLIER, le 31 mars 2026

Pour la société SEREC

Olivier JOANNET - Commissaire aux Comptes

J. GUFRAUD
Président

WILTHIEN
François
Trésorier UNPS

BILAN ACTIF

UNPS Union Nat. Prof. de Santé

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	14 160,56	14 160,56				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes				0,67		0,71
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	39 584,54	36 637,13	2 947,41		2 896,54	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés				3,05		3,38
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	13 494,18		13 494,18		13 839,84	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	67 239,28	50 797,69	16 441,59	3,72	16 736,38	4,09
Stocks et en-cours						
Créances				4,99		6,70
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	350,00		350,00		5 161,15	
Charges constatées d'avance	21 713,61		21 713,61		22 241,35	
Valeurs mobilières de placement	85 062,15		85 062,15	19,23	83 265,68	20,36
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	318 725,64		318 725,64	72,06	281 528,20	68,84
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	425 851,40		425 851,40	96,28	392 196,38	95,91
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	493 090,68	50 797,69	442 292,99	100	408 932,76	100

Se référer au rapport du professionnel de l'expertise comptable

BILAN PASSIF

UNPS Union Nat. Prof. de Santé

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		32,44		21,80
Fonds propres statutaires	143 496,12		89 145,14	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	119 257,58	26,96	54 350,98	13,29
Situation nette (sous-total)	262 753,70	59,41	143 496,12	35,09
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	262 753,70	59,41	143 496,12	35,09
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques			70 000,00	17,12
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)			70 000,00	17,12
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	15 026,47	3,40	18 824,07	4,60
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	104 575,81	23,64	107 675,92	26,33
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	59 937,01	13,55	68 936,65	16,86
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	179 539,29	40,59	195 436,64	47,79
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	442 292,99	100	408 932,76	100

Se référer au rapport du professionnel de l'expertise comptable

03, Rue de la Grange aux Grains
 03700 BELLEVILLE SUR ALLIER
 Tél: 04 43 50 01 01
 N° Siret: 316 420 322 00109 - APE: 6920Z
 SERVIC CONSULTING

COMPTE DE RÉSULTAT

UNPS Union Nat. Prof. de Santé

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur en %	
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services				
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	900 000,00	850 000,00	50 000,00	5,88
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	70 000,00	3 108,00	66 892,00	
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	840,94	7,63	833,31	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I) 970 840,94	853 115,63	117 725,31	13,80
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	484 930,49	506 050,74	-21 120,25	-4,17
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	57 715,80	60 070,78	-2 354,98	-3,92
Salaires	237 317,51	160 565,85	76 751,66	47,80
Cotisations sociales	72 056,47	72 390,41	-333,94	-0,46
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 356,73	2 106,02	-749,29	-35,58
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	2,83	6,06	-3,23	-53,30
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II) 853 379,83	801 189,86	52 189,97	6,51
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II) 117 461,11	51 925,77	65 535,34	126,21

Se référer au rapport du professionnel de l'expertise comptable

7/33

N° Siret: 316 420 322 00109 - APE: 6920Z

Tel: ~~04485007~~ 01

03700 BELLETRIVE SUR ALLIER

EXCÉ
Contr
Don
Pres
Bén
TOTA
Charg
Sec
Mise
Pres
Pers
TOTA
TOTA

COMPTE DE RÉSULTAT

UNPS Union Nat. Prof. de Santé

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	1 796,47	2 425,21	-628,74	-25,93
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 796,47	2 425,21	-628,74	-25,93
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	1 796,47	2 425,21	-628,74	-25,93
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	119 257,58	54 350,98	64 906,60	119,42
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	972 637,41	855 540,84	117 096,57	13,69
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	853 379,83	801 189,86	52 189,97	6,51
EXCÉDENT OU DÉFICIT	119 257,58	54 350,98	64 906,60	119,42
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	119 257,58	54 350,98	64 906,60	119,42

Se référer au rapport du professionnel de l'expertise comptable

8/33

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

UNPS Union Nat. Prof. de Santé

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 442 292,99 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 119 257,58 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 11/03/2026.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Ce règlement étant applicable à compter du 1er janvier 2025, la société a procédé aux adaptations nécessaires de ses méthodes comptables afin de les rendre conformes au nouveau référentiel.

Ce changement résulte exclusivement de l'évolution réglementaire et ne traduit pas une modification volontaire des principes comptables appliqués. Après analyse, l'application des nouvelles dispositions n'a pas d'effet significatif sur les comptes de l'exercice.

Les principaux changements de présentation sont les suivants :

- Nouvelle structure du bilan et du compte de résultat
- Suppression de la technique des transferts de charges
- Nouvelle définition du résultat exceptionnel (limitée aux événements majeurs et inhabituels)

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode rétrospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

UNPS Union Nat. Prof. de Santé

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériels outillages	3,00	
Installations générales	10,00	
Logiciels		1 à 3
Matériel de bureau		2 à 4
Matériel informatique	3,00	
Mobilier		3 à 10

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SEREC / SEREC CONSULTING
Le Longchamp 3
03, Rue de la Grange aux Grains
03700 BELLEVILLE-SUR-ALLIER
Tel: 04 43 30 01 01
N° Siret: 316 420 322 00109 - APE: 6920Z

ETAT DES IMMOBILISATIONS

UNPS Union Nat. Prof. de Santé
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval. acquisition
Immobilisations incorporelles		
Autres immobilisations incorporelles	14 160,56	
TOTAL	14 160,56	
Immobilisations corporelles		
Installations générales, agencements et aménagements divers	7 860,61	
Matériel de bureau, informatique & mobilier	34 080,13	1 407,60
TOTAL	41 940,74	1 407,60
Immobilisations financières		
Prêts et autres immobilisations financières	13 839,84	
TOTAL	13 839,84	
TOTAL GENERAL	69 941,14	1 407,60

ETAT DES IMMOBILISATIONS

UNPS Union Nat. Prof. de Santé
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			14 160,56	
TOTAL			14 160,56	
Immobilisations corporelles				
Inst. générales, agencements et aménag. divers			7 860,61	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		3 763,80	31 723,93	
TOTAL		3 763,80	39 584,54	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières		345,66	13 494,18	
TOTAL		345,66	13 494,18	
TOTAL GENERAL		4 109,46	67 239,28	

SEREC / SEREC CONSULTING
Le Longchamp 3
03, Rue de la Grande aux Grains
03700 BELLEFRIE SUR ALLIER
Tel: 04 43 50 04 01
N° Siret: 316 420 322 00109 - APE: 6920Z

ETAT DES AMORTISSEMENTS

UNPS Union Nat. Prof. de Santé

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotations de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immos incorporelles			14 160,56			14 160,56
TOTAL			14 160,56			14 160,56
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencs divers			5 956,31	1 110,59	475,22	6 591,68
Matériel de bureau, informatique			33 087,89	1 182,49	4 224,93	30 045,45
TOTAL			39 044,20	2 293,08	4 700,15	36 637,13
TOTAL GENERAL			53 204,76	2 293,08	4 700,15	50 797,69

ETAT DES CRÉANCES

UNPS Union Nat. Prof. de Santé

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	13 494,18		13 494,18
Actif circulant			
Débiteurs divers	350,00	350,00	
Charges constatées d'avance	21 713,61	21 713,61	
TOTAL	35 557,79	22 063,61	13 494,18

SEREC / SEREC CONSULTING
03, Rue de la Grande aux Grains
03700 BELLEVILLE SUR ALLIER
Tel: 06 43 50 01 01
N° Sirec: 316 420 322 00109 - APE: 6920Z

[Signature]

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

UNPS Union Nat. Prof. de Santé

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

La convention signée entre l'UNCAM et l'UNPS le 20 juin 2024 a fixé le montant annuel de la contribution de de fonctionnement à :
- pour l'année 2024 : 850.000€
- pour l'année 2025 : 900.000€
- à partir du 1er janvier 2026 : 950.000€

SEREC / SEREC CONSULTING
Le Longchamp 3
03, Rue de la Grange aux Grains
03700 BELLERIVE SUR ALLIER
Tel: 04 43 50 91 01
N° Siret: 316 420 822 00109 - APE: 6920Z

ETAT DES PROVISIONS

UNPS Union Nat. Prof. de Santé

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	70 000,00		70 000,00	
TOTAL	70 000,00		70 000,00	
TOTAL GÉNÉRAL	70 000,00		70 000,00	
Dont dotations & reprises d'exploitation			70 000,00	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

UNPS Union Nat. Prof. de Santé

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	15 026,47	15 026,47		
Personnel et comptes rattachés	16 484,95	16 484,95		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	67 734,86	67 734,86		
Autres impôts et taxes assimilées	20 356,00	20 356,00		
Autres dettes	59 937,01	59 937,01		
TOTAL	179 539,29	179 539,29		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

UNPS Union Nat. Prof. de Santé

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER		Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		12 846,60
Dettes fiscales et sociales		24 287,34
Autres dettes		59 937,01
TOTAL		97 070,95

SEREC / SEREC CONSULTING
Le Longchamp 3
03, Rue de la Grange aux Grains
03700 BELLEFLEUR SUR ALLIER
Tél: 04 43 50 01 01
N° Siret: 316 420 322 00109 - APE: 6920Z

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

UNPS Union Nat. Prof. de Santé

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES

SEREC Consulting
Le Longchamp - Entrée 3
3, Rue de la Grange aux Grains
03700 BELLERIVE SUR ALLIER

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	3 420,00	3 306,00
TOTAL	3 420,00	3 306,00

SEREC / SEREC CONSULTING
Le Longchamp 3
03, Rue de la Grange aux Grains
03700 BELLERIVE SUR ALLIER
Tel: 04 43 50 01 01
N° Siret: 316 49 272 00109 - APE: 6920Z